

Un « Vu de Flandre »... par la députée flamande Sabine Vermeulen



Nouvelle escapade de « Coulon futé ». En Flandre orientale cette fois, au Zandvlooi de Kruishoutem pour y rencontrer la Députée flamande Sabine Vermeulen. Une occasion d'évoquer en sa compagnie, en un dimanche après-midi ensoleillé, outre ses différentes interventions colombophiles menées à ce jour dans le sérail politique, ses intentions à court terme.

Langage franc garanti, sans la moindre équivoque, au cœur d'une entrevue agréable, détendue témoignant d'une écoute attentive, sincère et respectueuse.

Après avoir été reçu par le service juridique du Cabinet du Ministre wallon du Bien-être animal (voir par ailleurs dans la rubrique **Potins** : « *L'AWC... une force tranquille* » du 23 août 2015), « Coulon Futé » se devait de rencontrer un représentant du monde politique flamand. Parité linguistique oblige de toute évidence. Et ce, pour entre autres évoquer la dernière évolution institutionnelle du pays et en particulier les répercussions imposées au milieu colombophile par les injonctions du législateur.

L'intervention au Parlement flamand de Madame la députée **Sabine Vermeulen** évoquant le « *sinistre catastrophique* » Châteauroux d'août dernier (voir par ailleurs la rubrique « **Au Café des Sports** » : *44. Le réveil automnal*) constitua, aux yeux de la rédaction, une aubaine pour atteindre l'objectif arrêté. Contact fut alors pris au terme d'une recherche rédactionnelle qui amena quelques découvertes intéressantes et surprenantes.



Après un compréhensible effet de surprise émanant de la politicienne confrontée à une sollicitation wallonne, suivi d'un bref temps de réflexion pour s'enquérir de la philosophie du site, elle accepta avec enthousiasme le principe d'une rencontre à Kruishoutem, commune de Flandre orientale jumelée depuis avril 2004 avec la localité luxembourgeoise d'Attert.

Une carte de visite

Native de Deinze, Sabine Vermeulen est graduée en entreprise graphique (imprimerie), possède un certificat d'aptitude pédagogique. Conseillère depuis 2008 au CPAS de sa ville natale, elle fut sénatrice du 2 octobre 2012 jusqu'au 25 mai 2014, date à



laquelle elle devint députée flamande. Ce dernier mandat est toujours en cours. La colombophilie ne lui est pas étrangère car son papa octogénaire la pratique toujours. Elle soigne avec son mari la colonie familiale en cas d'indisponibilité paternelle. Prendre un pigeon en main lui procure un plaisir intense non feint. Elle connaît le milieu ailé et notamment sa base populaire avec qui elle entretient de nombreux contacts qui alimentent sa réflexion et la motivent à agir.



Inflation des questions avec le temps !

Trois dans un premier temps. Siégeant au palais de la Nation en tant que sénatrice, Sabine Vermeulen posa le 9 décembre 2013 à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, à l'époque Madame Laurette Onkelinx, trois questions se rapportant à la volonté de la RFCB de promouvoir une colombophilie nouvelle et surtout moderne (**voir ci-dessous annexe 1**). Ces questions stipulaient :

« 1°) *Que pensez-vous en tant que ministre de la possibilité de faire agréer par le ministère du bien-être animal le laboratoire de la National Horse Racing Authority of Southern Africa à Johannesburg (Afrique du Sud) comme laboratoire de détection de produits dopants dans les échantillons provenant des contrôles anti-dopage et des contre-expertises dans le milieu colombophile belge ?*

2°) *Pour quelle date peut-on attendre un tel agrément ?*

3°) *En cas de refus de l'agrément, quelles options le ministre propose-t-elle à la RFCB ? ».*

Les réponses à ce triptyque interrogatif, posé par la députée, qui fit couler à ce jour beaucoup de salive et d'encre bien ailleurs que dans le Sénat, une des deux chambres du Parlement belge, n'ont jamais été prononcées pour la simple et bonne raison que la fin de la législature était décrétée suite à la chute du gouvernement (**voir ci-dessous annexe 2**).

Cinq dans un second temps. L'aléa gouvernemental évoqué n'entama en rien la volonté de Sabine Vermeulen de connaître les réponses aux questions posées sous la précédente législature fédérale. Devenue députée régionale au sein du Parlement flamand, elle interpella par écrit le 24 octobre 2014 le Ministre flamand de la Mobilité, des Travaux publics, du Tourisme et du Bien-être animal, en l'occurrence Ben Weyts (**voir ci-dessous les annexes 3 et 4. L'annexe 3 est la publication intégrale de l'intervention de la députée auprès du Ministre Ben Weyts et la réponse de ce dernier, l'annexe 4 la traduction en français**).

Avant d'aborder les cinq questions constituant l'objet proprement dit de son intervention écrite, Sabine Vermeulen retraçait les grandes lignes de la problématique doping, mettait notamment en exergue le fait que, depuis que la compétence pour la protection des animaux a été régionalisée, la cellule Bien-être animal s'est demandé si ce protocole devait être revu suite à la régionalisation de la compétence, et si une coopération interrégionale avec la RFCB était possible.

La première question posée au terme de l'intervention s'informait notamment des résultats de la consultation éventuelle entre la RFCB et le Ministre flamand du Bien-être animal suite à la régionalisation de la compétence « bien-être animal ». *La deuxième* par contre portait sur l'influence de cette dernière au niveau de la pérennité de l'actuelle procédure suivie lors des contrôles de doping. *La troisième* de son côté demandait le bilan des inspections effectuées en 2014, le nombre de cas positifs signalés et l'évolution enregistrée par rapport aux années précédentes. *La quatrième* interpellait le Ministre sur ses intentions éventuelles de prendre des mesures ou des initiatives supplémentaires et de les justifier. *La cinquième* enfin s'avérait une reprise des trois questions posées l'année précédente au Sénat, laissées sans réponse et émaillées de données explicatives supplémentaires.

Des réponses... enfin !

La persévérance de Sabine Vermeulen a fini par être récompensée. Le Ministre interpellé, en se référant notamment au parlement fédéral, répondait à chacune de ses questions, lui signifiait divers points :

- 1.- Il n'y a pas eu de concertation avec la fédération au sujet d'une éventuelle révision du protocole relatif à la lutte contre le doping car la RFCB n'avait pas encore pris position sur la nécessité de cette révision. Le Ministre fait cependant remarquer que l'accord entre la RFCB et le Ministre du Bien-être animal date pour ainsi dire de deux décades, que la situation a entre-temps considérablement évolué, que la fédération semble en mesure de mener la lutte contre le doping, que les contrôles anti-doping sont réalisés par des contrôleurs de la RFCB.
- 2.- La légitimité des contrôleurs de la RFCB sera réexaminée en consultation avec la RFCB et les Régions. Si la zone d'action des contrôleurs coïncide avec les frontières des Régions, leur certification peut se produire comme avant, c'est-à-dire par le ministre responsable de bien-être animal de ladite région.
- 3.- La RFCB effectue chaque année environ 120 contrôles. Depuis quelques années dont 2014 n'a été détecté aucun cas d'utilisation de produits interdits en vertu de la loi sur le bien-être animal. Cependant, en 2014, la RFCB a constaté l'utilisation de l'atropine et de la caféine chaque fois par un seul amateur. L'utilisation de ces produits est interdite par le règlement antidoping de la RFCB, mais pas par la loi sur le bien-être animal.
- 4.- Les seules compétitions autorisées impliquant des animaux sont celles qui concernent les chiens, les chevaux et les pigeons. Je n'ai pas reçu de plainte de ces fédérations concernant le fait que les contrôles sont effectués par leurs contrôleurs internes. Je considère que l'intervention du gouvernement n'est pas nécessaire actuellement.
- 5.- La loi sur le bien-être animal ne fournit aucune base juridique pour l'accréditation des laboratoires pour l'analyse des échantillons dans la lutte contre le doping chez les animaux. Les laboratoires certifiés en Belgique pour les contrôles anti-doping le sont sur base de la

loi « Hormones ». Toutefois, cette dernière relève de la responsabilité du Ministre fédéral de l'Agriculture.

Des remarques dans un premier temps non dissuasives !

Chaque année, la RFCB doit présenter pour aval, au Ministère compétent, les itinéraires qu'elle proposera pendant la campagne sportive. Nantie de cette information, Sabine Vermeulen se fit en quelque sorte « inviter » dans le groupe de réflexion abordant et traitant cette problématique, tira rapidement comme première conclusion que la RFCB-KDBD se comporte comme si elle possède le monopole décisionnel expliquant son manque d'écoute par intermittence aux observations formulées. Ce constat effectué incite la députée, dans un premier temps seulement, à se cantonner dans la réflexion...

A titre indicatif, concernant le plan de vol national 2015, elle émet trois remarques inspirées par les différents contacts, comme dit plus haut, qu'elle noue avec la base colombophile. Elle épingle en premier lieu le programme trop lourd réservé aux jeunes et émet en conséquence le souhait de revenir comme auparavant à quatre confrontations nationales pour cette spécificité. Concernant ensuite les courtes distances en fond, elle suggère d'échanger Montauban avec Limoges, Montauban devant être uniquement proposé aux vieux pigeons et non aux vieux et juniors. En fond enfin, elle constate l'existence de trop de concours pour yearlings, cite comme exemple que Montélimar est programmé trop tôt en saison pour les juniors. (« **Coulon Futé** » : *Propos écrits en néerlandais par la députée* : « *Hierbij mijn opmerkingen op het vluchtplan nationaal 2015 – Te zwaar programma voor de jonge duiven : opnieuw naar 4 vluchten (zoals vroeger) – Halve fond : Montauban wisselen met Limoges en enkel voor de oude duiven- niet voor jaarlingen – Fond : er zijn nog te veel vluchten voor jaarlingen – vb. Montélimar komt te vroeg op het jaar voor jaarlingen.* »)

Plébiscitée par la base pour intervenir !

Le sinistre Châteauroux III du 8 août dernier, organisé par la RFCB-KDBD en personne, a amené Sabine Vermeulen à intervenir de nouveau au Parlement flamand pour relayer les diverses sollicitations de la base ailée à ce sujet qui lui sont parvenues. Ce fut officiellement chose faite le 23 septembre dernier (**voir ci-dessous les annexes 5 et 6. L'annexe 5 est la publication intégrale de l'intervention de la députée auprès du Ministre Ben Weyts et la réponse de ce dernier, l'annexe 6 la traduction en français**).

Dans son intervention évoquant tantôt des considérations générales sur un lâcher national tantôt le déroulement désastreux du Châteauroux évoqué, elle propose, pour éviter au maximum semblable scénario néfaste à l'avenir, la création d'un comité indépendant responsable des lâchers où siègeraient une personne garante par ligne de vol (ouest, centre, est) et un expert météo. Un comité de quatre personnes en l'occurrence.

Dans un souci de clarification, « Coulon Futé » a demandé à la députée flamande si la solution proposée dans l'hémicycle parlementaire relève de sa propre initiative ou s'avère un simple « copier-coller » d'informations ayant circulé, dans les bulletins de renseignements postérieurs au

8 août, pendant le temps jugé nécessaire par la fédération, après un mutisme initial décrété, de faire retomber la pression. La réponse de la parlementaire, on ne peut plus claire, fuse sans équivoque.

En fait, Sabine Vermeulen, qui aime travailler sur le terrain, certifie ne pas avoir de contact téléphonique avec les plus hautes instances colombophiles, avoir proposé par contre de son initiative cette solution, en l'occurrence une synthèse réfléchie d'avis pris en considération émis par la base ailée consciente que le simple fait d'autoriser un lâcher ne relève pas d'une science exacte. Les responsabilités à prendre dans ce domaine risquent d'être dissuasives, la recherche d'un expert-météo quant à elle laborieuse. Elle reconnaît avoir entendu parler, outre de la démission du responsable des lâchers nationaux qui a gardé néanmoins ses autres prérogatives, de la création d'une commission fédérale des lâchers nationaux, n'a reçu à ce jour aucune preuve tangible de sa composition voire de son existence. Elle se décrit être en stand-by, comme le Ministre interpellé d'ailleurs déclarant suivre le dossier colombophile de très près. Si aucune réalisation ne se concrétise dans le court terme, le temps d'agir sera venu au même titre que le temps d'écouter de la part de la fédération. Sa formule « *je pense que, dans l'avenir, il faudra que la fédération nous écoute (entendez le politique au sens large) plus souvent* » clôturant sa dernière intervention parlementaire colombophile relève du langage direct sans équivoque possible. Et, ajoute-t-elle, c'est à ma connaissance la première fois qu'un Ministre flamand dit à la RFCB-KDBD : « *je vous regarde* ».

Aile flamande : le mirage de son absence ?

Le dernier volet de la rencontre colombophile s'est focalisé sur la Sixième Réforme de l'Etat et les injonctions du législateur au travers des transferts de compétences, et notamment sur la création d'une aile wallonne et l'analyse de son chemin parsemé d'embûches diverses, et sur les raisons de l'absence sur le terrain de sa consœur.

D'entrée de jeu, la députée flamande avoue que, d'un point de vue purement idéologique, elle est partisane du séparatisme ce qui ne veut pas dire qu'elle souhaite la scission de la colombophilie pendant l'existence de l'Etat belge. Sabine Vermeulen est consciente que la Flandre actuelle ne perçoit pas une image correcte de l'aile colombophile francophone créée (« **Coulon Futé** » : *création imposée par l'Autorité wallonne pour répondre aux impératifs de la dernière Réforme de l'Etat*), suspectée d'idées séparatistes (« **Coulon Futé** » : *aucun document officiel émanant de l'Association Wallonne de Colombophilie n'a envisagé une quelconque séparation*). Elle se montre particulièrement intéressée par les différentes démarches effectuées (« **Coulon Futé** » : *élaboration de statuts publiés au Moniteur belge le 3 décembre 2014, établissement de règlements sportifs qui s'avèrent des versions adaptées de leurs homologues nationaux...*), la sollicitation par la Région wallonne du Conseil d'Etat par souci de sécurité juridique et l'avis négatif rendu par ce dernier qui met en exergue trop de responsabilités gouvernementales déléguées à des personnes d'une asbl. Aux yeux de la députée, cette remarque s'adresse indirectement à la RFCB-KDBD et constitue un sujet de réflexion pour elle...

Sabine Vermeulen n'a pas d'a priori en ce qui concerne la « cohabitation » de deux ailes flamande et wallonne chapeautées par un organisme faîtière national. L'important pour elle est que tous les

amateurs soient sur un même pied, relèvent de mêmes règlements (« **Coulon Futé** » : *la surprise est totale de la part de la députée à la connaissance de l'absence de possibilités financières octroyées à l'AWC pour effectuer des contrôles dans un laboratoire belge agréé, désigné par la Région wallonne en référence à un arrêté royal de 1995- ce qui infirme la rumeur d'une non-volonté de contrôler de la part de la région francophone*).

La création de l'aile flamande est-elle possible ? Sabine Vermeulen envisage en fait deux obstacles éventuels :

- Le premier est assez complexe. Les Flamands craignent, que ce soit fondé ou non, le départ wallon qui compromettrait le label d'épreuve nationale. N'étant pas les premiers sur le chemin de la régionalisation, ils appréhendent aussi l'expérience acquise entre-temps par la partie francophone du pays et les conséquences éventuelles inhérentes à leurs yeux. (« **Coulon Futé** » : *la disparition des avantages fournis par le fait de disposer d'une majorité en mandats*).
- Le second est l'attribution du leadership. Les sensibilités entre Flamands divergent. Pense-t-on de la même façon à Anvers, au Brabant Flamand, en Flandre occidentale ou orientale, au Limbourg ? Des amateurs flamands n'acceptent pas certaines décisions prises et certains dirigeants flamands au plus haut niveau.

Un constat réaliste

Sabine Vermeulen dresse un bilan assez caricatural au terme de la rencontre de deux heures. « **Nous assistons, dit-elle, à la cohabitation de deux colombophilies évoluant à des vitesses différentes. Chacune a le droit d'exister mais aucune ne peut étouffer l'autre. Elles sont toutes deux régies par une fédération qui ne communique pas de prime abord. Tous les amateurs doivent être confrontés aux mêmes traitements, aux mêmes règlements, ce qui justifie mon attention bienveillante et soutenue à l'égard de la base et fait plaisir à mon père.** »

Annexes - Annexes - Annexes - Annexes - Annexes - Annexes

Annexe 1

Question écrite n° 5-10550 de Sabine Vermeulen (N-VA) du 9 décembre 2013 à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Colombophilie - Dopage - Contrôle - Agrément d'un laboratoire

dopage
oiseau
sport
animal domestique
inspection vétérinaire

Chronologie

9/12/2013 Envoi question
28/4/2014 Fin de la législature

Question n° 5-10550 du 9 décembre 2013 : (Question posée en néerlandais)

La royale fédération colombophile belge (RFCB) se veut favorable à une colombophilie nouvelle et surtout moderne. Dans cette optique, la RFCB est très consciente qu'il faut davantage de contrôles sur différents points pour arriver à faire de la colombophilie un sport où les chances sont plus égales.

Il faut faire de la lutte contre le dopage une priorité absolue selon la RFCB. C'est pourquoi la RFCB demande que le laboratoire de la National Horse Racing Authority of Southern Africa à Johannesburg (Afrique du Sud) soit agréé par le ministère comme laboratoire de détection du dopage. Selon la RFCB ce laboratoire est pour l'instant le seul capable de faire une analyse sérieuse en matière de dopage des pigeons.

Le laboratoire aurait élaboré un savoir-faire très pointu dans les analyses de dopage des chevaux et des pigeons. Ce laboratoire serait en outre un peu moins cher que ceux de notre pays. Ici, il faut en effet compter de 300 à 350 euros pour le contrôle d'une seule substance, tandis que 400 euros suffisent chez eux pour l'analyse de l'ensemble de la gamme de produits.

Voici mes questions :

1° Que pensez-vous en tant que ministre de la possibilité de faire agréer par le ministère du bien-être animal le laboratoire de la National Horse Racing Authority of Southern Africa à Johannesburg (Afrique du Sud) comme laboratoire de détection de produits dopants dans les échantillons provenant des contrôles anti-dopage et des contre-expertises dans le milieu colombophile belge ?

2) Pour quelle date peut-on attendre un tel agrément ?

3) En cas de refus de l'agrément, quelles options le ministre propose-t-elle à la RFCB ?

Source : <http://www.senate.be/www/?Mival=/Vragen/SchriftelijkeVraag&LEG=5&NR=10550&LANG=fr>

Annexe 2

Colombophilie - Dopage - Contrôle - Agrément d'un laboratoire (5-10550)

Question écrite de Mme Vermeulen à Mme Onkelinx, vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

dossier clôturé pour cause de fin législature

QE 5-10550

Source : <http://www.senate.be/www/?Mival=/Vragen/SchriftelijkeVraag&LEG=5&NR=10550&LANG=fr>

Annexe 3

SCHRIFTELIJKE VRAAG nr. 222 van **SABINE VERMEULEN** (datum: 24 oktober 2014) aan **BEN WEYTS**, VLAAMS MINISTER VAN MOBILITEIT, OPENBARE WERKEN, VLAAMSE RAND, TOERISME EN DIERENWELZIJN

Wedstrijden met dieren - Dopingcontroles

Vlaanderen neemt al ettelijke jaren het voortouw in de bestrijding van doping in de sport. Doping is echter eveneens een belangrijk probleem wanneer men spreekt over wedstrijden met dieren. Tot voor kort was dit een federale aangelegenheid. Door de zesde staatshervorming kan Vlaanderen nu ook inzake deze problematiek zijn eigen verantwoordelijkheid nemen.

Een verbod op het gebruik van prestatie-beïnvloedende middelen (doping) werd opgenomen in de zogenaamde Dierenwelzijnswet van 1986. In de jaren negentig werd doping echter pas een issue in de duivensport waardoor het koninklijk besluit van 15 februari 1995 tot vaststelling van verboden prestatieverbeterende stoffen bij duiven uitgevaardigd werd. Daarnaast werd in gezamenlijk overleg een intern reglement voor de dopingbestrijding opgesteld tussen de Koninklijke Belgische Duivenbond (KBDB) en de officiële diensten van de federale overheid.

Omdat de bevoegdheid inzake Dierenwelzijn geregionaliseerd werd, gaf het celhoofd Dierenwelzijn aan dat nagegaan moet worden of dit protocol herzien moet worden ten gevolge van de regionalisering van de bevoegdheid, dan wel of een interregionale samenwerking met de KBDB mogelijk is.

1. In hoeverre vond er reeds overleg plaats tussen de betrokken actoren van de duivensport (KBDB,...), Dierenwelzijn en de Vlaamse minister bevoegd voor Dierenwelzijn in het kader van de mogelijke herziening van het protocol omwille van de regionalisering van de bevoegdheid Dierenwelzijn? Wat was de concrete uitkomst van dit overleg?
2. De dopingcontroles in de duivensport worden normaliter uitgevoerd door controleurs die aangesteld zijn door de KBDB en jaarlijks gelegitimeerd door de minister die bevoegd is voor Dierenwelzijn. In hoeverre levert de regionalisering van de bevoegdheid inzake Dierenwelzijn in dit kader problemen op? Kan de gangbare praktijk momenteel gewoon bestendig worden?
3. Hoeveel controles werden in 2014 door de controleurs uitgevoerd? Hoeveel positieve gevallen werden geconstateerd? Hoe verhouden deze cijfers zich ten opzichte van de voorgaande jaren?

4. Is de minister van mening dat bijkomende maatregelen of initiatieven genomen dienen te worden wanneer het gaat over dopinggebruik in wedstrijden met dieren? Waarom wel/niet?
5. KBDB is vragende partij om het laboratorium van "The National Horseracing Authority of Southern Africa" in Johannesburg (Zuid-Afrika) te laten erkennen als bevoegd dopinglab. Volgens de KBDB is dit lab voorlopig als enige bekwaam in een degelijk onderzoek naar doping bij duiven. Het lab zou een zeer degelijke expertise opgebouwd hebben in dopingonderzoek bij paarden en duiven. De kostprijs van dit lab zou ook een stuk lager liggen dan in ons land. Hier rekent men al snel tussen de 300 euro en 350 euro per controle per substantie of product, ginds is het 400 euro voor onderzoek naar het ganse gamma producten.
 - a) Hoe staat de minister tegenover de mogelijkheid om het lab van "The National Horseracing Authority of Southern Africa" in Johannesburg (Zuid-Afrika) door het ministerie van Dierenwelzijn te laten erkennen als bevoegd dopinglab voor het onderzoek van de stalen uit de dopingcontroles en tegenexpertises van de Belgische duivensport?
 - b) Tegen wanneer mag een dergelijke erkenning eventueel worden verwacht?
 - c) Bij niet-erkenning: welke opties stelt de minister voor aan de KBDB?

BEN WEYTS, VLAAMS MINISTER VAN MOBILITEIT, OPENBARE WERKEN, VLAAMSE RAND, TOERISME EN DIERENWELZIJN

ANTWOORD op vraag nr. 222 van 24 oktober 2014 van **SABINE VERMEULEN**

1. Er is nog geen overleg geweest over een mogelijke herziening van het protocol met de Koninklijke Belgische Duivenbond (KBDB) aangaande dopingbestrijding omdat de KBDB de vraag over de noodzaak tot herziening ervan nog niet heeft beantwoord. Ik wil u erop wijzen dat de overeenkomst tussen de KBDB en de minister van dierenwelzijn bijna 20 jaar oud is en dat de situatie sindsdien grondig geëvolueerd is. Zo blijkt dat de KBDB intussen zelf in staat is om de strijd tegen de doping te voeren, wat niet het geval was ten tijde van de opstelling van het protocol. De controles op doping gebeuren nu nagenoeg uitsluitend door de controleurs van de KBDB zelf, slechts aangevuld door navolgende controles door het Voedselagentschap.
2. Het legitimeren van de controleurs van de KBDB zal inderdaad moeten herbekeken worden in overleg met de KBDB en met de andere Gewesten. Indien het actiegebied van de controleurs samenvalt met de grenzen van de Gewesten kan de legitimatie gebeuren zoals voordien, namelijk door de minister bevoegd voor dierenwelzijn in het desbetreffende Gewest.
3. De KBDB voert jaarlijks ongeveer 120 controles uit. Er zijn al enkele jaren geen gevallen meer vastgesteld van gebruik van de producten die op basis van de Dierenwelzijnswet verboden zijn. Ook in 2014 waren er nog geen positieve gevallen. Wel stelde de KBDB in 2014 het gebruik van atropine en van cafeïne vast, telkens bij één duivenliefhebber. Het gebruik van deze producten is verboden op grond van het intern dopingreglement van de KBDB, maar niet op basis van de dierenwelzijnswet.
4. Wedstrijden zijn enkel toegestaan met honden, paarden en duiven. Ik heb geen signalen gekregen vanuit deze sportmiddens dat er problemen zijn met doping die niet door de inrichters zelf degelijk gecontroleerd worden. Ik acht een tussenkomst van de overheid op dit ogenblik dan ook niet nodig.
5. De Dierenwelzijnswet biedt geen wettelijke basis voor de erkenning van laboratoria voor de analyse van stalen in de strijd tegen doping bij dieren. De laboratoria die in België erkend zijn voor deze onderzoeken, werden erkend op basis van de Hormonenwet. Deze wet valt echter onder de bevoegdheid van de federale Minister van Landbouw.

Annexe 4

QUESTION ECRITE no. 222 par **SABINE VERMEULEN** (date 24 Octobre, 2014) à **BEN WEYTS**
Ministre flamand de la Mobilité, des Travaux publics, du Tourisme et du Bien-être animal

Compétitions avec des animaux – Tests anti-dopage

Depuis de nombreuses années, la Flandre prend les devants dans la lutte contre le dopage dans le sport. Le dopage est tout aussi important quand on parle de compétitions impliquant des animaux. Jusqu'à récemment, c'était une question fédérale. En raison de la Sixième Réforme de l'Etat, la Flandre peut maintenant également prendre ses propres responsabilités sur la question.

En 1986, l'interdiction de l'utilisation des moyens (dopants) permettant de modifier la performance fut inscrite dans la réglementation sur le bien-être animal. Ce n'est que dans les années nonante que le dopage devenait un problème dans le sport colombophile, d'où la publication de l'arrêté royal du 15 février 1995, établissant l'interdiction de l'utilisation de substances améliorant les performances dans le sport colombophile. En outre, un règlement interne concernant la lutte contre le dopage fut établi conjointement entre la Fédération belge de Colombophilie (RFCB) et les services officiels du gouvernement fédéral.

Depuis que la compétence pour la protection des animaux a été régionalisée, la cellule Bien-être animal s'est demandé si ce protocole devait être revu suite à la régionalisation de la compétence, et si une coopération interrégionale avec la RFCB était possible.

1. Dans quelle mesure les discussions ont-elles déjà eu lieu entre les acteurs impliqués (RFCB, Protection des animaux et Ministre flamand responsable du Bien-être animal) dans le contexte de la révision éventuelle du protocole suite à la régionalisation de la compétence « bien-être animal » ? Quelle a été l'issue réelle cette consultation?
2. Les contrôles de dopage dans le sport colombophile sont normalement effectués par des commissaires nommés chaque année par la RFCB et légitimés par le ministre responsable de la protection des animaux. Dans quelle mesure la régionalisation de la compétence relative à la protection des animaux a-t-elle une influence sur cette question ? La pratique actuelle peut-elle perdurer ?
3. Combien d'inspections ont été effectuées en 2014 par les contrôleurs ? Combien de cas positifs ont été détectés ? Qu'en est-il par rapport aux années précédentes ?
4. Est-ce que le Ministre est d'avis que des mesures ou des initiatives supplémentaires devraient être prises au sujet du dopage dans les compétitions impliquant des animaux ? Pourquoi / pourquoi pas ?
5. La RFCB demande que le laboratoire de "The National Horseracing Authority of Southern Africa" à Johannesburg (Afrique du Sud) soit certifié comme laboratoire responsable des contrôles anti-dopage. Selon la RFCB, ce laboratoire est pour le moment le seul qui soit compétent dans la recherche des produits dopants chez les pigeons. Le laboratoire aurait acquis une expertise très solide dans les tests de dopage chez les chevaux et les pigeons. Les coûts de ce laboratoire seraient également beaucoup plus faibles que dans notre pays. Ici, on compte facilement entre € 300 et € 350 par contrôle par substance ou par produit, 400 € pour une recherche sur l'ensemble de la gamme de produits.

- a) Quelle est la position du Ministre sur la possibilité de faire certifier le laboratoire de "The National Horseracing Authority of South Africa" à Johannesburg (Afrique du Sud) par le Ministère du Bien-être animal comme le laboratoire responsable des contrôles anti-dopage et des contre-expertises pour le sport colombophile belge?
- b) Dans quel délai une telle certification peut-elle être attendue?
- c) En cas de non-certification: quelles options le ministre propose-t-il à la RFCB?

BEN WEYTS, Ministre flamand de la Mobilité, des Travaux publics, du Tourisme et du Bien-être animal
RÉPONSE à la question n. 222 du 24 Octobre 2014 posée par **SABINE VERMEULEN**

1. Il n'y a pas eu de concertation avec la RFCB concernant la possible révision du protocole concernant la lutte contre le dopage parce que la RFCB n'a pas encore répondu à la question de la nécessité de sa révision. J'aimerais souligner que l'accord entre la RFCB et le ministre du bien-être animal date d'il y a presque 20 ans et que la situation a depuis évolué considérablement.

Il semble que la RFCB soit en mesure de mener elle-même la lutte contre le dopage, ce qui n'était pas le cas à l'époque de la rédaction du protocole. Les contrôles anti-dopage se font maintenant presque exclusivement par les contrôleurs de la RFCB, seulement complétés par des contrôles ultérieurs effectués par l'AFSCA.

2. La légitimité des contrôleurs de la RFCB sera en effet réexaminée en consultation avec la RFCB et les Régions. Si la zone d'action des contrôleurs coïncide avec les frontières des Régions, leur certification peut se produire comme avant, c'est-à-dire par le ministre responsable de bien-être animal de la dite région.
3. La RFCB effectue chaque année environ 120 contrôles. Depuis déjà quelques années, aucun cas d'utilisation des produits interdits en vertu de la loi sur le bien-être animal n'a été détecté. En 2014, il n'y avait pas de cas positif non plus. Cependant, en 2014, la RFCB a constaté l'utilisation de l'atropine et de la caféine, à chaque fois par un seul colombophile. L'utilisation de ces produits est interdite en vertu du règlement antidopage de la RFCB, mais pas en vertu de la loi sur le bien-être animal.
4. Les seules compétitions impliquant des animaux qui soient autorisées sont celles qui concernent les chiens, les chevaux et les pigeons. Je n'ai pas reçu de plainte de ces fédérations concernant le fait que les contrôles sont effectués par leurs contrôleurs internes. Je considère que l'intervention du gouvernement n'est pas nécessaire actuellement.
5. La loi sur le bien-être animal ne fournit aucune base juridique pour l'accréditation des laboratoires pour l'analyse des échantillons dans la lutte contre le dopage chez les animaux. Les laboratoires certifiés en Belgique pour les contrôles anti-dopage le sont sur base de loi « Hormones ». Toutefois, cette loi est de la responsabilité du ministre fédéral de l'Agriculture.



Commissievergadering

Commissie voor Leefmilieu, Natuur, Ruimtelijke Ordening, Energie en Dierenwelzijn

[‹ Vorig onderwerp](#)

[Volgend onderwerp ›](#)

woensdag 23 september 2015, 10.00u

Voorzitter

[Bart Nevens](#)

Vraag om uitleg over de rampvlucht van 8 augustus 2015 in de duivensport

van [Sabine Vermeulen](#) aan minister Ben Weyts

2814 (2014-2015)

De voorzitter : Mevrouw Vermeulen heeft het woord.

Mevrouw Sabine Vermeulen (N-VA).

De nationale duivenvlucht Châteauroux III van 8 augustus 2015 is op een ramp uitgedraaid voor de duivensport. Dat zeggen alle duivenmelkers die hebben deelgenomen. Er namen 27.028 duiven deel. Ze kwamen na de lossing in Châteauroux al heel snel terecht in een onweer waardoor slechts 15 procent van de deelnemende duiven 24 uur na de lossing thuiskwam. Dat is zeer weinig voor een duivenvlucht. Andere duiven kwamen wel thuis – de dag nadien, weken nadien –, maar waren zwaar gehavend. Veel van die duiven zullen waarschijnlijk nooit meer kunnen vliegen.

De duivenwereld verwijt de organisator Koninklijke Belgische Duivenliefhebbersbond (KBDB) een compleet foute inschatting van de weersomstandigheden op het moment van lossing. Dat had een catastrofe als gevolg waardoor duizenden sportduiven op de dool raakten en velen zelfs nooit thuis kwamen.

Wie iets kent van duiven, weet dat het lossen van duiven niet zonder risico is en ook geen exacte wetenschap is. Veel duivenmelkers vinden het echter onbegrijpelijk dat zoiets kan voorvallen in een modern digitaal tijdperk waarbij webcams, buienradars en wolkenfoto's op meteotines en Météo-France voorhanden zijn. We mogen ook niet vergeten dat de persoon die de lossing voor de duiven geeft, zich op dat moment in België bevindt en niet in Frankrijk. In de duivenwereld gaan er ook heel wat geruchten rond dat er heel veel druk wordt gezet op de lossingen.

Minister, zal de dienst Dierenwelzijn de KBDB aanspreken over deze rampvlucht? Indien dit reeds is gebeurd, wat was de conclusie van dit gesprek?

Nu beslist de organisator zelf over het lossingsmoment. Deze manier van lossen staat om heel wat redenen dikwijls ter discussie binnen de duivenwereld. Daarom zijn heel veel duivenliefhebbers voorstander van een onafhankelijk lossingscomité, waarin een verantwoordelijke per vluchtlijn – west, midden en oost – zetelt, maar bovenal ook een weerexpert, waardoor professionele expertise aan boord wordt gehaald. Bent u deze piste genegen om te bespreken met de KBDB? Welke bijkomende maatregelen kunnen er vanuit het beleid worden genomen om dergelijke ramplossingen in de vluchten te voorkomen, met het oog op het welzijn van de duiven?

De voorzitter: Minister Weyts heeft het woord.

Minister Ben Weyts

De vlucht vanuit Châteauroux was een ramp, zowel voor de dieren- als de duivensport, gelet op de media-aandacht die daaruit is voortgekomen en die de duivensport in een zeer slecht daglicht heeft gesteld. We hebben inderdaad contact opgenomen met de KBDB.

Zoals u weet, heeft de lossingsverantwoordelijke intussen ontslag genomen. Op basis van de contacten met de KBDB is de afspraak gemaakt dat er een lossingscommissie zou worden opgericht. Over de samenstelling daarvan heb ik vooralsnog echter geen terugkoppeling gekregen. Ik heb geen terugkoppeling gekregen over de al dan niet nieuwe regels die ter zake zouden worden gehanteerd. Ik heb nog niet de garantie gekregen dat er uit die ervaring effectief grote lessen getrokken zijn om zulke drama's in de toekomst te vermijden.

Daarom is er nog een evaluatievergadering gepland tussen mijn diensten en de KBDB na afloop van het vluchtseizoen. We zullen dat probleem grondig bespreken en evalueren. Ik reken ook op het gezond verstand binnen de KBDB om een degelijke oplossing uit te werken en zulke rampvluchten in de toekomst te vermijden. Ik denk dat ze er alle baat bij hebben om duidelijke, maar ook stringente regels voor zichzelf op te leggen en te hanteren. Hun imago heeft daar echt nood aan. Het is een groep van heel welmenende mensen. Ik heb er heel veel mails over gekregen, zowel van deelnemers aan de wedstrijd als van mensen die actief zijn in de KBDB en heel bezorgd waren. Indien men vanuit de KBDB niet met een aanvaardbare oplossing komt – wat ik vooralsnog niet verwacht – zal ik moeten optreden met maatregelen. Ik ga er echter nog altijd van uit dat er vanuit die hoek een gedegen oplossing komt.

Ik grijp nog even terug naar de hitte. Enkele maanden geleden heb ik contact opgenomen aangaande het transport voor duiven. Vanuit mijn eigen provincie, Vlaams-Brabant, werd er blijkbaar een eigen reglement gehanteerd inzake het transporteren van duiven. Meer bepaald hanteerde men vanuit Vlaams-Brabant de regel die stelde dat de duiven langer op voorhand ter plaatse dienden te zijn, met alle gevolgen van dien. Enerzijds is er namelijk het transport, maar het probleem was vooral dat ze in die hitte een dag en een nacht in de vrachtwagen moesten blijven. Ook daarover heb ik contact opgenomen. Ik heb het signaal gekregen dat er een en ander zou veranderen en dat er meer uniformiteit zou worden toegepast. Blijkbaar zou er op dat vlak enige autonomie bestaan in hoofde van de verschillende provinciale afdelingen. Ik neem dat element mee in de bespreking met de KBDB. Het lijkt me niet echt zinvol om verschillende regels te laten toepassen tussen de verschillende provinciale entiteiten. Zo is het klimaat in Vlaams-Brabant betrekkelijk gelijklopend met dat in Oost-Vlaanderen.

De voorzitter: Mevrouw Vermeulen heeft het woord.

Mevrouw Sabine Vermeulen (N-VA)

Minister, ik dank u voor uw antwoord. Ik ben tevreden dat u al contact hebt opgenomen en dat de KBDB zelfs al een signaal heeft gegeven dat er eventueel een lossingscommissie zou worden opgericht. Het is namelijk de eerste keer dat er zo'n signaal komt. Het is dan ook een zeer dankbaar signaal. Ik hoop dat zij er dan ook een gevolg aan geven en dat er een aanvaardbare oplossing komt voor de bestaande lossingsproblematieken.

Er kan nog veel worden gezegd over de duiven, maar dat zal misschien in volgende vragen aan bod komen. Ik volg dit namelijk zeer streng verder op.

Ik wil nog één ding meegeven. Ik denk dat de KBDB mag luisteren naar de dienst Dierenwelzijn. Nu moeten zij enkel een melding maken van hun nationaal vluchtplan. De dienst Dierenwelzijn maakt daarover altijd opmerkingen, maar ondanks die adviezen kunnen ze hun vluchtplan toch laten uitvoeren zoals ze het zelf hadden voorgesteld. Ik denk dat ze in de toekomst daar meer naar moeten luisteren.

Source: <https://www.vlaamsparlement.be/commissies/commissievergaderingen/1002188/verslag/1003521>

3/3

Annexe 6

Le Président : Madame Vermeulen a la parole.

Madame Sabine Vermeulen (N-VA)

La course nationale aviaire Châteauroux III du 8 août 2015 s'est avérée être une catastrophe pour le sport colombophile. C'est ce que disent tous les colombophiles qui y ont participé. 27 028 pigeons y ont pris part. Très peu de temps après le départ à Châteauroux, ils ont été pris dans une tempête qui a fait que seuls 15 % des participants étaient rentrés après 24 heures. C'est très peu pour un concours. D'autres pigeons sont finalement de retour - le lendemain, ou des semaines plus tard - mais étaient fortement affaiblis. Beaucoup de ces oiseaux ne seront probablement plus jamais capables de voler en compétition. Le monde colombophile accuse l'organisateur, la Fédération Royale Colombophile Belge (RFCB) d'avoir commis une énorme erreur de jugement dans l'évaluation des conditions météorologiques au moment du lâcher. Ce fut une catastrophe, des milliers de pigeons se sont perdus et beaucoup ne sont même jamais revenus à la maison.

Toute personne qui connaît un peu la colombophilie sait qu'un lâcher de pigeons n'est pas sans risques, et que ce n'est pas une science exacte. Cependant, de nombreux colombophiles trouvent incompréhensible qu'un tel incident puisse se produire à l'ère du numérique moderne où des webcams, radars de pluie et photos de nuages sont disponibles sur Meteotines et Météo-France. Il faut aussi rappeler que la personne qui donne le départ pour les pigeons, se trouve à ce moment là en Belgique et non en France. De nombreuses rumeurs circulent dans le monde colombophile selon lesquelles il y a beaucoup de pression sur les lâchers.

Monsieur le Ministre, le service bien-être animal de RFCB devra-t-il faire face à ses responsabilités concernant ce concours catastrophique ? Si vous avez déjà été en contact avec ce service, quelle fut la conclusion de cette conversation ? C'est l'organisateur qui décide du moment du lâcher. Cette façon de faire fait souvent l'objet de nombreuses questions dans le monde colombophile. C'est pourquoi beaucoup de colombophiles sont en faveur de la création du comité indépendant responsable des lâchers où siègeraient un responsable par ligne de vol -ouest, centre et est -, mais aussi et surtout un expert météo. Êtes-vous prêt à discuter de cette piste avec la RFCB ? Quelles mesures supplémentaires peuvent être prises afin d'éviter de telles catastrophes, et ce dans l'optique du bien-être des pigeons?

1/2

Le Président : le Ministre Weyts a la parole.

Monsieur le Ministre Ben Weyts

Le vol de Châteauroux a été un désastre aussi bien pour les animaux que pour le sport, surtout compte tenu de l'attention des médias où le sport colombophile a subi une très mauvaise publicité. Nous avons en effet contacté la fédération.

Comme vous le savez, le responsable des lâchers a depuis démissionné. Sur la base des contacts pris avec la RFCB, celle-ci s'est engagée, s'est dite favorable à la création d'une commission responsable des lâchers. Je ne connais pas encore la composition de cette commission, n'ayant pas encore reçu de réaction de la Fédération. Je n'ai reçu aucune réaction concernant les nouvelles règles qui pourraient être appliquées suite à cette catastrophe. Je n'ai pas reçu la garantie que toutes les leçons seront tirées pour éviter qu'un tel drame ne se reproduise. Par conséquent, une réunion d'évaluation est prévue entre mes services et la RFCB à la fin de la saison. Nous allons discuter de cette question en profondeur. Je compte aussi sur le bon sens de la RFCB pour qu'elle travaille à trouver une solution appropriée pour éviter de telles catastrophes à l'avenir. Je pense qu'elle a tout intérêt à rester claire, mais aussi à imposer et à faire respecter des règles strictes. Son image en a vraiment besoin. Il y a un groupe de gens très bien intentionnés. J'ai reçu de nombreux e-mails de participants aux concours ainsi que de personnes actives à la RFCB qui étaient tous très inquiets. Si la RFCB ne trouve pas une solution acceptable – mais je pense que nous n'en arriverons pas là - je vais devoir prendre des mesures moi-même. Mais je pense sincèrement que la RFCB pourra trouver une solution satisfaisante.

Je reviens un instant sur la canicule. Il y a quelques mois, j'ai pris contact concernant le transport des pigeons. Ma propre province du Brabant flamand a apparemment pris ses propres règlements concernant le transport des oiseaux. Plus précisément, la province du Brabant flamand a décidé que les pigeons devaient être sur le lieu du lâcher plus tôt, avec toutes les conséquences que cela peut engendrer. D'une part, il y a, en fait, le transport, mais le problème était essentiellement que les pigeons devaient rester dans le camion dans cette chaleur un jour et une nuit. J'ai également contacté la fédération à ce sujet. On m'a dit qu'il y aurait des changements et que plus d'uniformité serait appliquée. Apparemment, il y aurait une certaine autonomie dans ce domaine pour les différentes provinces. Je reprendrai cet élément lors de mes discussions avec la fédération. Cela n'a pas vraiment de sens pour moi d'appliquer des règles différentes par province. Il n'y a en effet pas de grandes différences de climat entre le Brabant flamand et la Flandre orientale...

Le Président : Madame Vermeulen a la parole.

Madame Sabine Vermeulen (N-VA)

Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je suis heureuse que vous ayez déjà contacté la RFCB et que celle-ci ait indiqué qu'elle était favorable à la création d'une commission responsable des lâchers. C'est la première fois qu'elle donne un signal de ce genre. Nous en sommes très reconnaissants. J'espère que la fédération y donnera suite et qu'une solution acceptable pour les problèmes de lâchers sera trouvée.

Nous avons encore de nombreuses choses à dire sur le sport colombophile, mais ces questions seront peut-être abordées plus tard. Je suivrai cette affaire de très près.

Je voudrai encore dire une chose. Je pense que la RFCB doit écouter le service bien-être animal. A ce jour, ils doivent juste faire rapport de leurs vols nationaux. Le service bien-être animal a régulièrement des commentaires à ce sujet, mais malgré cela, elle peut toujours mener les vols comme elle l'entend. Je pense que dans l'avenir, il faudra qu'elle nous écoute plus souvent.